

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 13 septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Crouzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 septembre 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir Mme COQUEL Laure), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine).

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

Affiché le : 17/09/2021

16. Mise en place d'une tarification pour les salles communales et les espaces communaux.

La commune de Boisseuil a été saisie à plusieurs reprises pour des demandes de locations de salles communales pour des réunions et d'espaces du type Dojo.

A ce titre, il est proposé de mettre à la location les salles suivantes :

- les salles Mazabraud et Delpastre situées à la maison de la culture,
- la salle de Soneja et la salle de réunion du 1^{er} étage situées au Presbytère,
- le dojo situé au gymnase,
- la salle du conseil municipal située à la mairie.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

- 15 € par demi-journée pour la salle Mazabraud, la salle Delpastre, la salle du 1^{er} étage du presbytère et l'espace du dojo pour les associations hors Boisseuil et les entreprises de Boisseuil et hors Boisseuil,
- 30 € par demi-journée pour la salle de Soneja équipée d'une cuisine pour les associations hors Boisseuil et les entreprises de Boisseuil et hors Boisseuil,
- 50 € par demi-journée pour la salle du conseil municipal pour des entreprises de Boisseuil ou hors Boisseuil.

En tout état de cause priorité sera donnée aux associations de Boisseuil concernant l'utilisation du Dojo.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de valider le principe de location tarifée à 15 € par demi-journée pour les salles Mazabraud, Delpastre, la salle du 1^{er} étage du Presbytère ainsi que pour le Dojo du gymnase,
- de valider le principe de location tarifée à 30 € par demi-journée pour la salle de Soneja,
- de valider le principe de location tarifée à 50 € par demi-journée pour la salle du conseil municipal,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions de locations ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 18	CONTRE 0	ABSTENTION 5
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

